

Toepassing van artikel 51bis van het reglement van inwendige orde van de gemeenteraad. Mondelinge vraag van L. D'AGRO, gemeenteraadslid, over het Preventiebeleid en "Gemeenschapswachten".

L. D'AGRO donne lecture du texte suivant :

L. D'AGRO geeft lezing van de volgende tekst:

La « Prévention » est un pilier essentiel et nécessaire des politiques locales. Elle permet dans certains cas de désamorcer en amont des tensions, de maintenir un climat apaisé, de permettre une certaine sécurité dans l'espace public et de renforcer le lien entre les citoyens et les autorités.

Pourtant, de nombreux habitants s'interrogent aujourd'hui sur la portée réelle de la politique de « Prévention » et de l'action des « Gardiens de la Paix ». Un grand nombre de personnes regrettent le manque de présence des « Gardiens de la Paix » dans nos rues, dans nos parcs, sur nos places, alors qu'ils sont un maillon essentiel pour garantir, avec la police, de maintenir l'ordre public.

En effet, plusieurs problématiques, telles que la consommation de gaz hilarant ou de drogues en rue, les agressions envers les personnes ou encore la maltraitance animale dans nos parcs, rendent nécessaire la présence accrue des « Gardiens de la Paix ».

Dès lors, je souhaiterais vous poser les questions suivantes :

Quel est le nombre de « Gardiens de la Paix » actifs sur le terrain à Anderlecht et quelle est leur répartition géographique ?

Des actions spécifiques ont-elles été mises en place pour répondre aux différentes problématiques évoquées ?

La politique de « Prévention » est-elle réellement efficace face à la situation actuelle à Anderlecht ?

Monsieur l'Echevin MOSTEFA donne lecture de la réponse suivante :

Mijnheer de schepen MOSTEFA geeft lezing van het volgend antwoord:

Merci pour votre question et pour l'attention que vous portez à la politique de prévention, qui est en effet un pilier fondamental de notre action à Anderlecht.

Comme vous l'avez justement souligné, la « Prévention » est un levier essentiel pour garantir un climat serein dans l'espace public, désamorcer les tensions et renforcer la confiance entre citoyens et autorités.

1. Sur la présence des « Gardiens de la Paix ».

À ce jour, nous comptons 29,5 équivalents temps plein mobilisés en journée, et 14 en soirée. Ces équipes sont réparties dans tous les quartiers :

- À Cureghem, 7 ETP en journée, 3 en soirée – avec parfois 2 équipes sur certains jours.
- À Scheut, 4 en journée, 2 en soirée.
- La Roue, 4,5 en journée, 2 en soirée deux fois par semaine.
- Vaillance, 4 en journée, 2 en soirée.
- Neerpede/Parc, 3 ETP au total, 2 en soirée.
- Broeck – Bonair, 4 en journée, 2 en soirée.
- Et à Industrie, 3 ETP en journée.

Les horaires sont adaptés aux saisons et aux périodes scolaires, ce qui nous permet de répondre au mieux aux réalités du terrain.

2. Sur les problématiques spécifiques évoquées.

Pour ce qui est de la consommation de gaz hilarant ou de drogues, notre cellule « Assuétudes » est active sur plusieurs fronts : maraudes, zonage, sensibilisation dans les écoles secondaires et bientôt dans les écoles primaires à partir du mois d'août. Nous travaillons aussi en collaboration avec des partenaires spécialisés comme « Transit » et « Lama ».

En ce qui concerne les agressions, j'insiste : les « Gardiens de la Paix » ne sont ni policiers, ni agents de sécurité. Leur rôle est préventif, basé sur la présence, le dialogue et la médiation. Les situations de grande violence relèvent des forces de police.

Sur la maltraitance animale, ils interviennent uniquement en cas de flagrant délit, par la médiation ou via un signalement.

3. Une vision large et humaine de la « Prévention ».

« Anderlecht Prévention », c'est environ 130 collaborateurs. Parmi eux :

- 44 « Gardiens de la Paix »,
- 14 agents constatateurs,
- et plus de 50 professionnels engagés dans la prévention sociale : éducateurs de rue, psychologues, médiateurs, assistants sociaux...

Cette approche transversale est essentielle. Un « Gardien de la Paix », ce n'est pas un homme ou une femme en uniforme qui impose l'ordre. C'est avant tout une présence

humaine dans l'espace public, quelqu'un qui connaît les habitants, les commerçants, et qui agit avant que les problèmes ne se dégradent.

Mais soyons clairs : face à la grande criminalité ou à des réseaux violents, leur rôle trouve ses limites. Ils ne sont pas là pour faire face à ce genre de situations. Leur efficacité se joue ailleurs : dans le lien, l'écoute, et la confiance.

4. Des résultats concrets en 2024.

Voici quelques chiffres pour illustrer notre action :

- Plus de 1.500 jeunes ou familles accompagnés dans leur scolarité, leur insertion ou leurs loisirs.
- 48 ateliers sur la cyberfraude, 86 animations citoyennes.
- 43 jeunes formés à l'animation.
- 550 dossiers sociaux traités.
- Et près de 1.500 contacts de rue avec des personnes vulnérables.

À noter aussi que 7 jeunes adultes ont pu obtenir leur « CESS » après un décrochage scolaire. C'est un bel exemple du travail de fond, souvent invisible, mais qui change concrètement des trajectoires de vie.

En conclusion, nous allons continuer à renforcer notre présence sur le terrain là où c'est utile et pertinent, mais toujours en respectant la mission propre à chaque acteur.

La « Prévention », ce n'est pas de l'affichage sécuritaire. C'est un travail de fond, patient, humain, structurant.

C'est aussi un travail qui, souvent, ne se voit pas. La « Prévention » n'a pas pour but de faire du bruit ou de se faire remarquer. Son objectif, c'est de résoudre des tensions avant qu'elles n'explosent, d'éviter des litiges qui ne vous parviennent jamais, parce qu'ils ont été désamorçés à temps, sur le terrain, dans le dialogue, parfois dans la discrétion.

C'est cette efficacité silencieuse que nous continuerons à cultiver.

Voici ce que font nos travailleurs sociaux au sein de notre Commune d'Anderlecht. J'organiserai une Commission pour expliquer la vraie vision de la Commune. Je le répète, le fil rouge de ma mandature sera de me battre pour que les jeunes d'Anderlecht ne tombent pas dans le deal de drogue.

L. D'AGRO : Merci pour votre réponse complète et pour l'organisation prochaine d'une Commission après l'été.